

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

Arrêté du **03 JUIN 2019**

portant nomination des membres du jury des concours externe et interne pour l'accès au corps d'adjoint technique des administrations de l'État principal de 2^{ème} classe, branche d'activité « métiers d'art », spécialité « marbrier » du ministère de la culture, organisés au titre de l'année 2019

Le ministre de la culture,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2006-1761 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints techniques des administrations de l'État ;

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2007 modifié fixant la liste des spécialités communes à plusieurs corps d'adjoints techniques des administrations de l'État ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2007 modifié relatif aux conditions générales d'organisation des concours de recrutement d'adjoints techniques des administrations de l'État ainsi que la nature et au programme des épreuves par spécialités ;

Vu l'arrêté du 6 février 2013 modifié relatif à la création de la spécialité « tailleur de pierre » du certificat d'aptitude professionnelle et fixant ses modalités de délivrance ;

Vu l'arrêté du 4 mars 2019 autorisant, au titre de l'année 2019, l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour l'accès au corps d'adjoint technique des administrations de l'État principal de 2^{ème} classe, branche d'activité « métiers d'art », du ministère de la culture,

Arrête :

Article 1^{er}

Madame Isabelle DUHAU, conservatrice en chef du patrimoine, cheffe de projet, mission de l'inventaire général du patrimoine culturel, direction générale des patrimoines, est désignée en qualité de présidente du jury des concours externe et interne pour l'accès au corps d'adjoint technique des administrations de l'État principal de 2^{ème} classe, branche d'activité « métiers d'art », spécialité « marbrier » du ministère de la culture, organisés au titre de l'année 2019.

Sont nommés membres de ce jury :

- Monsieur Jean BUARD, chef de travaux d'art, branche professionnelle « présentation et mise en valeur des collections », domaine d'activité « présentation des collections », responsable d'atelier, musée du Louvre ;
- Madame Hélène SUSINI, cheffe de travaux d'art, branche professionnelle « restauration et conservation préventive », domaine d'activité « minéraux et métaux », restauratrice de sculptures, responsable de l'atelier de restauration des matériaux pierreux – filière sculpture, centre de recherche et de restauration des musées de France, site de Paris ;
- Monsieur Cédric MOTTE, technicien d'art de classe normale, métiers des minéraux et métaux, spécialité « marbrier », marbrier, musée du Louvre.

Article 2

En cas d'empêchement de la présidente, la présidence sera assurée par Madame Hélène SUSINI, cheffe de travaux d'art, branche professionnelle « restauration et conservation préventive », domaine d'activité « minéraux et métaux », restauratrice de sculptures, responsable de l'atelier de restauration des matériaux pierreux – filière sculpture, centre de recherche et de restauration des musées de France, site de Paris

Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 03 JUIN 2019

Le ministre de la culture,
Pour le ministre et par délégation :
La sous-directrice des politiques de ressources humaines et des relations sociales,


I. GADREY